Document Unique – Comité Directeur 04 et 05 octobre 2013

# MODIFICATION REGLEMENTAIRE 2013/2014



# Document Unique – Comité Directeur 04 et 05 octobre 2013

# **SOMMAIRE**

|--|

Р3

1.1. Certificat médical



# 1) DELEGATION AUX AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

# Certificat médical

#### Synthèse CFR:

Modification de l'article 411 des RG:

Validation du Comité Directeur des 04 et 05 octobre 2013 : Rédaction des textes

#### Modification de l'article 411 :

#### Article 411 – Documents à produire / Règles générales (licences C/C1/C2)

Les documents à produire pour toute demande de licence sont :

- Imprimé type de demande de licence dûment complété ;
- Demande d'adhésion à l'assurance de groupe d'assurance ;
- Certificat médical d'une durée de moins d'un an attestant de l'absence de non contre-indication à la pratique du basket-ball en compétition (uniquement pour les licences des familles Joueur, Technicien, Officiel - Arbitres);
- Une photographie d'identité récente ;
- Le montant de l'adhésion ;
- Une pièce d'identité pour les
  - Personnes ayant 18 ans (au 1er janvier) au cours de la saison pour laquelle il sollicite une licence ;
  - Personne majeure demandant sa 1ère licence auprès de la FFBB;
  - Personne majeure demandant une licence auprès de la FFBB qui évoluait en tant que mineur lors de sa dernière saison en France ;
  - Pour les autres personnes, Il appartient au président de l'association sportive concernée de s'assurer de l'identité de la personne sollicitant une licence.

